



Droit des boite de nuit et bar

Par **bilbonfred**, le **11/09/2010** à **16:07**

Bonjour,

une question m'a toujours trottée dans la tête lorsque j'étais plus jeune lorsque je me voyais ou voyais mes amis se faire refouler a l'entrée d'une boite de nuit ou d'un bar par un soit disant physionnomiste ou un simple vigile,pour des raisons toujours vague et flou,tel que"désolé vous n'êtes pas accompagné","vous ête trop nombreux"etc....ou le top,c'est pas d'expliquation du tout!

est ce que ces pratique sont autorisées et quels sont mes droits vis a vis de ça? sachant que j'étais majeur,bien habillé,et pas baguareur

Par **mimi493**, le **11/09/2010** à **17:31**

C'est interdit déjà si la raison du refus d'entrer est une discrimination illégale (race, ethnie, religion etc.)

Ensuite, c'est litigieux, à prouver

Lisez ça, c'est très bien expliqué

<http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-4148391-refus-d-entree-d-une-discotheque>

Par **bilbonfred**, le **12/09/2010** à **12:44**

merci maintenant c'est clair;tout est arbitraire,vive la france!

Par **amajuris**, le **12/09/2010 à 18:01**

bjr,
ailleurs c'est pire..
il peut s'agir d'un club privé.
quand des vigiles ou autres refusent à un client l'entrée d'une boîte de nuit, il y a toujours une raison peut être inavouable ou illicite.
cdt

Par **mimi493**, le **12/09/2010 à 19:41**

"quand des vigiles ou autres refusent à un client l'entrée d'une boîte de nuit, il y a toujours une raison peut être inavouable ou illicite. "

non, ça c'est complètement faux. Sous-entendre ça, juste après avoir parlé de club privé, quoi, ce sont des bordels ? :)

plus prosaïquement, le refus est d'origine purement commercial : avoir plus de filles (ça attire les hommes qui paient les consommations aux filles), évitez les bagarres (accepter un groupe fait de filles et d'hommes qui sont de certaines ethnies, c'est la bagarre assurée dès qu'un autre client se montrera un peu entreprenant avec une des filles), vouloir des clients qui vont consommer beaucoup sans bagarre à la fin, garder le standing (quand tu vas en jeans/TS dans une boîte où les 3/4 sont habillés "soir"/couture, ça ne le fait pas et ça risque de faire partir la clientèle fortunée) etc.

Même si le refus est, dans sa forme, une discrimination (même raciale), c'est toujours au fond, une question d'argent.

Par **greendie**, le **12/03/2012 à 16:50**

slt
moi c'était vendredi soir gratuit pour les filles donc pour moi mais j'ai du payer le vestiaire obligatoir mais je n'avais pas de blouson que j'avais laissé dans la voiture il m'ont ordonné de retirer mon pull pck ça ressemblait à une veste c'était un pull zipé blanc genre fille et puis fallait payer le vestiaire on a proposé d'éparpiller les manteaux de ns tous sur 4 cintres c'est passé on est entrés et hacheté une bouteille 8verres au bout 1h30 tout d'un coup on avait pas bouger du bar je descent du tabouré et là un des videurs m'attrapent je mesure 1.54m j'entends pas ce qu'il dit j'crois qui parle de mon pull j'essayes de lui répondre mais j'peux pas j'ai un AVC y'a 4mois et expulse dehors moi toute seule je frappe on repousse avec violence mon ami qui m'accompagnait est sortie il avait un tampon il a voulu dire que j'enlevait ma veste et il l'ont giflé ensuite pdt qu'on attendait les employés ont déclenché les violences contre d'autres jeunes en partie des gens couleurs le directeur est sorti avec une lacrymo non

réglementaires nos amis qui étaient entrés avec ns ont du finir la bouteille à 2 et rentrés en taxi ils voulaient pas rendre les blousons une patrouilles de police est passée ns les avons interpellé et ils ont fortement conseillé d'aller porte plainte je vais y ailler mais j'ai peur des représailles et je ne sais pas comment être en contact avec une antenne locale

Par **lucky911**, le **12/03/2012** à **17:51**

Bonjour,

Dans ma résidence, juste en dessous de mon appartement, un café c'est mis du jour au lendemain office de boite de nuit.

En effet tous les samedi soir, c'est tapage nocturne dans tout l'immeuble.

Des plaintes on étaient déposé, le maire à mis un arête préfectoral sur l'activité nocturne du bar, la police passe et est appelé régulièrement, pourtant rien ni fait le bar est toujours en activité le Samedi soir.

Que faire d'autre, j'aimerais des conseils.

Merci